



Jean-François Buet, Président-élu de la FNAIM, accueille avec consternation les propositions du rapport Gallois d'alourdir encore la fiscalité sur le logement.

Il y a, selon lui, un paradoxe dans les annonces gouvernementales. D'un côté, le Gouvernement affiche une volonté de répondre aux besoins réels de logement de nos concitoyens, de préserver l'emploi et le pouvoir d'achat. De l'autre, il annonce régulièrement qu'il souhaite alourdir encore la fiscalité immobilière qui aurait les effets inverses des objectifs annoncés.

Le logement est déjà très fortement imposé, dès son acquisition (droits de mutation) jusqu'à sa revente en passant par sa détention. Après les évolutions excessives des taxes d'habitation et taxes foncières, c'est maintenant l'augmentation de la TVA sur les travaux de rénovation et d'entretien, impôt sur le revenu foncier auquel s'ajoute la CSG de plus en plus forte, l'ISF revisité, pour finir avec la taxation des plus-values immobilières et des terrains devenus constructibles. Autant d'impôts et de taxes majoritairement revus à la hausse en 2012 et dans le PLF pour 2013.

Alourdir encore davantage cette fiscalité immobilière déjà bien confiscatoire, aboutirait inévitablement à anéantir un bon nombre de projets immobiliers alors que les besoins en logements sont énormes, à plomber l'activité de nos 30 000 TPE et PME, à fragiliser plus de 200 000 emplois (sans compter les emplois induits) et à paralyser encore un peu plus un secteur où on dénombre pour 2012 une baisse de près de 30 % de l'activité. L'immobilier ne peut plus et ne doit plus servir de variable d'ajustement budgétaire au Gouvernement.

Arrêtons le yoyo fiscal !

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android



Contact presse :

Galivel & Associés

Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com